

DISTRICT DE QUÉBEC
DIVISION : 02, QUÉBEC
NO COUR : 200-11-024288-170
NO SURINT. : 43-2290308

Dans l'affaire de la faillite de :
9220-1797 QUÉBEC INC. – DÉBITRICE

DEMANDE DE SOUMISSIONS

Avis est par la présente donné que des soumissions cachetées et accompagnées d'un chèque visé 15 % pour les lots énumérés ci-dessous seront reçues par le syndic soussigné pour l'achat des actifs de la susdite débitrice. Le dépôt des dites soumissions devra s'effectuer aux bureaux du syndic au 3075, chemin des Quatre-Bourgeois, bureau 200, Québec (Québec) G1W 5C4 **AU PLUS TARD** le 19 février 2018 à 10h30.

	<u>DESCRIPTION DES ACTIFS</u>	VALEUR ESTIMÉE
LOT 1	ÉQUIPEMENT DE RESTAURATION	63 900 \$
LOT 2	SYSTÈME DE SON AVEC AMPLIFICATEURS ET ACCESOIRES	2 500 \$
LOT 3	CHAMBRE FROIDE ET CHAMBRE DE CONGÉLATION (+- 20' X 7')	10 000 \$
LOT 4	ÉQUIPEMENTS POUR TRAITEUR (vaisselles, réchauds, etc.)	10 000 \$
LOT 5	MOBILIER DE SALLE À MANGER ET DE TERRASSE	18 500 \$

Certains lots sont sujet à lien.

SOUMISSIONS

Les soumissionnaires sont tenus d'indiquer clairement le prix offert pour chacun des lots. Dans le cas d'offres globales ou comprenant plusieurs lots, le prix offert doit être ventilé lot par lot. Le syndic n'est pas tenu d'accepter la plus élevée ni quelques soumissions que ce soit. Le syndic se réserve le droit de disposer des biens de toutes autres manières prévues par la Loi.

Seules les soumissions cachetées portant clairement sur le recto de l'enveloppe la mention « 9220-1797 Les voûtes du Cavour (2010) » seront considérées.

Les soumissionnaires sont invités à assister à l'ouverture des soumissions reçues le 19 février 2018, à 11 h aux bureaux de Mallette syndics et gestionnaires inc., 3075, chemin des Quatre-Bourgeois, bureau 200, Québec (Québec) G1W 5C4.

INSPECTION DES ACTIFS

La visite des actifs se fera le 14 février 2018 de 11 h à 15 h au 38 rue Saint-Pierre à Québec. Pour toutes informations supplémentaires veuillez communiquer avec Jean-François Grenier au (418) 653-4455 #2626 ou Annie-Claude Asselin au 418-955-7160.

Sur demande, les personnes intéressées pourront obtenir le détail des actifs compris dans les différents lots.

AUTRES CONDITIONS ET RÉSERVES SE RAPPORTANT À LA VENTE DES BIENS

Le détail des conditions et réserves se rapportant à la vente des biens pourra être obtenu aux bureaux du syndic ou lors de l'inspection. Ces conditions et réserves font partie intégrante de l'appel d'offres et il est de la responsabilité de chaque soumissionnaire d'en obtenir copie.

Québec, ce 6 février 2018

Mallette syndics et gestionnaires inc. -
syndic à l'actif de 9220-1797 Québec inc.

Par : Michel Paré, CPA, CA, CIRP, SAI
Responsable de l'actif

Mallette syndics et gestionnaires inc.
200-3075, chemin des Quatre-Bourgeois
Québec (Québec) G1W 5C4
Téléphone : 418 653-4431 / 1 877 444-1206

DEMANDE DE SOUMISSIONS CONDITIONS DE VENTE

- a) Les soumissions, autres que pour les immeubles, doivent être accompagnées d'un dépôt par chèque visé, fait à l'ordre du syndic, dont le montant ne représente pas moins de quinze pour cent (15 %) de la soumission;
- b) Les soumissions pour les immeubles doivent être accompagnées d'un dépôt par chèque visé, fait à l'ordre du syndic, dont le montant ne représente pas moins de cinq pour cent (5 %) du montant de la soumission;
- c) Lorsque le soumissionnaire retire sa soumission dans la période de 48 heures avant l'heure fixée pour l'ouverture des soumissions jusqu'à ce qu'il reçoive avis du résultat des soumissions, le dépôt du soumissionnaire sera confisqué à titre de dommages-intérêts payés par le soumissionnaire au syndic;
- d) Le syndic retournera promptement au soumissionnaire son dépôt si sa soumission n'est pas acceptée;
- e) Le syndic et les inspecteurs ne sont pas tenus d'accepter la plus élevée ni quelque soumission que ce soit;
- f) Le syndic et les inspecteurs se réservent le droit de disposer des biens de toutes autres manières prévues par la loi;
- g) Les soumissions seront acceptées par écrit en présumant que le soumissionnaire a examiné les biens offerts en vente, s'est fié entièrement sur son examen et enquête et aucune garantie ou condition n'est donnée ou ne peut être sous-entendue quant à la description ou l'état des biens de quelque manière que ce soit;
- h) À moins d'indications contraires, clairement énoncées dans la soumission, toutes taxes s'appliquant à ladite vente sont en sus du prix soumissionné;
- i) Lors de la vente d'un immeuble, les frais relatifs au certificat de localisation sont à la charge de l'acquéreur;
- j) Les adjudicataires doivent prendre possession des biens, autres que les immeubles, dans les cinq (5) jours suivant la date d'acceptation de leur offre, à moins que les inspecteurs ou le Tribunal n'autorisent un plus long délai;
- k) Les adjudicataires doivent payer le solde dû sur l'achat des biens, autres que des immeubles, dans les cinq (5) jours suivant la date d'acceptation de leur offre ou avant d'en prendre possession, selon celle de ces deux dates qui est la première, à moins que les inspecteurs ou le Tribunal n'autorisent un plus long délai;
- l) Lorsque l'adjudicataire fait défaut de se conformer aux exigences des alinéas j) et k), il devra assumer toutes dépenses additionnelles survenues à l'actif à la suite de son défaut;
- m) Lorsque l'adjudicataire fait défaut de payer les dépenses additionnelles mentionnées à l'alinéa l), le syndic pourra révoquer l'acceptation de la soumission et confisquer le dépôt à titre de dommages-intérêts;
- n) Lorsqu'une offre est assujettie à une condition, l'offre doit énoncer le montant de la soumission si la condition énoncée dans la soumission est acceptée par le syndic et les inspecteurs, ainsi que le montant de la soumission si la condition n'est pas acceptée;
- o) Lorsqu'il y a offre de vendre pour le compte de l'actif, les conditions de vente s'appliquent à l'offre compte tenu des adaptations de circonstances et une garantie de réalisation minimale pour l'actif doit être énoncée à l'offre.

MALLETTE SYNDICS ET GESTIONNAIRES INC.

Bureau 200

3075, chemin des Quatre-Bourgeois

Québec (Québec) G1W 5C4

Téléphone : 418 653-4431

Télécopieur : 418 681-1707

Téléphone sans frais : 1 877 444-1206

courriel : info.quebec@mallette.ca

M456